

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan-Mavounzy (Président)- Cokgul- Pézière

Assistent : MM. Macina (Comité de Direction)- Boisdenghien

Excusée : Mme Baudry

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel. Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

COURRIERS CLUBS

OSNY FC

Mail du 23/02/2026

Demande de report concernant le match ST PRIX ES / OSNY FV du 08 mars 2026.

La Commission maintient la date du 08/03/2026

Motif : Journée officielle de match remis

ROISSY EN FRANCE US

Mail du 20/02/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 08/02/2026 reporté au 22/02/2026, puis reporté au

01/03/2026, à la suite de la fermeture des terrains de FONTENAY EN PARISIS

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567477

FONTENAY EN PARISIS FC / ROISSY EN FRANCE US du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

FONTENAY EN PARISIS FC / ROISSY EN FRANCE US au Complexe des Tournelles à Roissy en France à 14h30

[Les frais d'arbitrages sont à la charge du club de FONTENAY EN PARISIS](#)

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

ENTENTE THILLAY/ROISSY

Mail du 19/02/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 23/11/2025 reporté au 04/01/2026, puis reporté au

01/03/2026, à la suite de la fermeture des terrains de MONTMAGNY FC.

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524914

MONTMAGNY FC / ENTENTE THILLAY/ROISSY du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

MONTMAGNY FC / ENTENTE THILLAY/ROISSY au Stade Municipal du Thillay à 9h45

[Les frais d'arbitrages sont à la charge du club de MONTMAGNY FC](#)

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609655

BRUYERES BERNES USM 32 / BEAUCHAMP AS 33 du 01/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Double Programmation

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609653

PISCOP MOISSELLES 31 / BELLOY ST MARTIN ASC 31 du 01/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Double Programmation

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609691

BRUYERES BERNES USM 32 / PISCOP MOISSELLES 31 du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4 Poule Unique

Match n° 54609689

VALLEE DU SAUSSER ES 32 / ES HERBLAY 32 du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D1 Poule Unique

Match n° 53524691

SOISY AM FC 31 / ERMONT AS 31 du 29/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525313

VEXIN AS 31 / VALLEE DU SAUSSER ES 31 du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672905

DEUIL ENGHEN FC 32 / GAFEPB 31 du 01/03/2026

Nouvelle date : 03/05/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672879

DEUIL ENGHEN FC 32 / ENT. THILLAY ROISSY 32 du 01/03/2026

Nouvelle date : 29/03/2026 (11h15)

Motif : Arrêté municipal

CRIT +45 ANS Poule B

Match n° 54224279

FONTENAY EN PARISIS FC 35 / CHAMPAGNE SFC 35 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****CRIT +45 ANS Poule B**

Match n° 54224227

FONTENAY EN PARISIS FC 35 / ERMONT AS 35 du 04/01/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****CRIT +45 ANS Poule B**

Match n° 54224295

GONESSE RC 35 / ES HERBLAY 35 du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS****SENIORS D3 Poule B**

Match n° 53567477

FONTENAY EN PARISIS / ROISSY EN FRANCE US du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D3 Poule B**

Match n° 53567480

AUVERS ENNERY FC / EAUBONNE CSM du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D4 Poule D**

Match n° 54556197

VEXIN AS 1 / BEAUCHAMP AS 2 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D2 Poule A**

Match n° 53526430

DEUIL ENGHEN FC / EAUBONNE CSM du 08/03/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D4 Poule D**

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY FC 2 / CERGY PONTOISE FC 3 du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****SENIORS D1 Poule Unique**

Match n° 54551977

GONESSE RC / PERSAN 03 US du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610561

GONESSE RC / ARGENTEUIL FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U18****U18 D3 Poule C**

Match n° 54792582

AUVERS ENNERY FC / VEXIN AS du 22/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U18 D3 Poule B**

Match n° 54935528

DEUIL ENGHIEU FC / EAUBONNE CSM du 01/03/2026

Nouvelle date : 15/03/2026**Motif : Arrêté municipal****U16****U16 D2 Poule B**

Match n° 53558066

PERSAN 03 US / ST PRIX ES du 22/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule B**

Match n° 53523023

VEXIN AS / DEUIL ENGHIEU FC du 22/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule B**

Match n° 53523029

BRUYERES BERNES USM / GOUSSAINVILLE FC du 22/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026**Motif : Arrêté municipal****U16 D3 Poule A**

Match n° 53522957

GONESSE RC / ACADEMIE FOOT ERMONT du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026**Motif : Arrêté municipal**

U14

U14 D3 Poule C

Match n° 53521118

DEUIL ENGHIEU FC / ST LEU 95 FC du 07/03/2026

Nouvelle date : 04/04/2026

Motif : Arrêté municipal

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRIT +55 Poule A

Match n° 54137908

MERY MERIEL FC / ST PRIX ES du 22/02/2026

U16 D3 Poule C

Match n° 53558441

PONTOISIENNE JS / MONTMAGNY FC du 08/02/2026

U16 D3 Poule C

Match n° 53558443

GARGES FCM / ENT. BEAUMONT MOURS du 08/02/2026

U14 D3 Poule C

Match n° 53521120

BEZONS USO / PERSAN 03 US du 14/02/2026

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

U16 D2 Poule A

Match n° 53522672

CERGY PONTOISE FC / ADAMOIS OL du 01/02/2026

U15 D1 Poule Unique

Match n° 53518968

ARGENTEUIL FC / COSMO TAVERNY du 07/02/2026

U15 D2 Poule A

Match n° 54606499

PUISEUX LOUVRES FC / VEXIN AS du 07/02/2026

U14 D5 Poule B

Match n° 54455866

MONTMORENCY FC / EAUBONNE CSM du 14/02/2026

MATCH PERDU PAR PENALITE

Article 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie par le club recevant après deux rappels, match perdu au club recevant, (article 44.2 du Règlement Sportif du DVOF),

U14 D3 Poule A

Match n° 53520930

MARCOUVILLE CITY CP / ST PRIX ES du 24/01/2026

MARCOUVILLE CITY CP : 0 buts -1pt

ST PRIX ES : 4 buts 3pts

Amende MARCOUVILLE CITY CP : 52 euros

U14 D3 Poule B

Match n° 53521015

ARGENTEUIL FC / CERGY PONTOISE FC du 17/01/2026

ARGENTEUIL FC : 0 buts -1pt

CERGY PONTOISE FC : 0 buts -1pt

Amende ARGENTEUIL FC : 52 euros

Amende CERGY PONTOISE FC : 52 euros

U14 D4 Poule A

Match n° 53521200

ST BRICE FC / SARCELLES AAS du 24/01/2026

ST BRICE FC : 0 buts -1pt

SARCELLES AAS : 0 buts -1pt

Amende ST BRICE FC : 52 euros

Amende SARCELLES AAS : 52 euros

U14 D4 Poule B

Match n° 53572163

GOUSSAINVILLE FC / ERAGNY AS FC du 24/01/2026

GOUSSAINVILLE FC : 0 buts -1pt

ERAGNY AS FC : 4 buts 3pts

Amende GOUSSAINVILLE FC : 52 euros

AMENDES

1ER FORFAIT AVISÉ AVEC AMENDE

ERAGNY AS FC

CRIT +55 ANS Poule A

Match n° 54137927

EZANVILLE ECOUEN US 40 / ERAGNY AS FC 40 du 08/02/2026

EZANVILLE ECOUEN US 40 : 5 buts 3pts

ERAGNY AS FC 40 : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

BRUYERES BERNES USM

U14 D4 Poule C

Match n° 54456017

MERY MERIEL FC / BRUYERES BERNES USM du 07/02/2026

MERY MERIEL FC : 5 buts 3pts

BRUYERES BERNES USM : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

AUVERS ENNERY FC

U16 D4

Match n° 54849353

JOUY LE MOUTIER FC 22 / AUVERS ENNERY FC 21 du 22/02/2026

JOUY LE MOUTIER FC 22 : 5 buts 3pts

AUVERS ENNERY FC 21 : 0 but -1pt

Amende : 35 euros

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

SARCELLES MACCABI

CDM D1 Poule Unique

Match n° 54135071

MENUCOURT AS / SARCELLES MACCABI du 22/02/2026

MENUCOURT AS : 5 buts 3pts

SARCELLES MACCABI : 0 but -1pt

Amende : 45 euros

FORFAIT GENERAL

SARCELLES MACCABI

CDM D1 Poule Unique

Secrétaire de Séance
M BOISDENHIEU

Président de Séance
M. PODAN MAVOUNZY